

Défendons les communicants professionnels !

Par la voix de trois des associations qui les représentent, l'ABCi, WBCOM et l'UPMC, les agences et les indépendants de la communication, soit quelque 800 professionnels, se mobilisent et appellent les gouvernements wallon et bruxellois à une intervention urgente en s'unissant sous la bannière "Défendons les communicants" (www.defendonslescommunicants.be).

—

Le secteur de la communication au sens large (les agences de conseil en communication, les agences de relations publiques, les agences de graphisme et de production vidéo de même que les indépendants exerçant ces mêmes activités ...) **est touché de plein fouet** par les mesures liées à la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons actuellement. Il subit des pertes de recettes inédites en raison de l'annulation ou du report sine die d'événements, de formations et d'activités de conseil et d'accompagnement des organisations. Ce secteur d'activités traverse une crise sans précédent.

Les trois associations de communicants francophones : l'**Association Belge de la Communication interne** (ABCi), qui regroupe plus de 200 communicants internes wallons et bruxellois, **Wallonie Bruxelles Communication**, qui regroupe près de 400 communicants du secteur public de Wallonie et de Bruxelles et l'**Union professionnelle des Métiers de la Communication**, qui regroupe 160 communicants en Province de Liège, se sont regroupés sous la bannière **DÉFENDONS LES COMMUNICANTS**. C'est au nom de près de 800 professionnels, représentant des centaines d'organisations belges, que l'appel a été lancé auprès du Ministre wallon en matière d'économie, M. Willy Borsus, auprès du Ministre du Gouvernement fédéral en charge des indépendants et des PME, M. Denis Ducarme et auprès du Ministre du Gouvernement bruxellois en charge de l'emploi et de la formation professionnelle M. Bernard Clerfayt.

À ce jour, le secteur de la communication, bien qu'extrêmement touché, **ne bénéficie pas d'indemnités** du fonds extraordinaire débloqué par les gouvernements wallons et bruxellois. Certaines catégories d'indépendants du secteur de la communication quant à eux ne bénéficient pas de revenu de remplacement. En effet, les agences de communication et agences de marketing - pouvant être autant impactées qu'une entreprise fermée de manière obligatoire - ne font pas à ce jour partie des sociétés bénéficiaires de l'intervention d'urgence. Ces sociétés ne rencontrent pas les conditions actuelles pour bénéficier de ce type d'aides. Ce soutien est pourtant indispensable et leur permettrait de faire face aux échéances les plus urgentes (loyer, charges et autres frais fixes, salaires des collaborateurs, paiement de factures de fournisseurs...). Le chômage temporaire et l'exonération de majorations ne sont pas des mesures qui permettent aux agences de communication et indépendants de faire face à l'ensemble de leurs obligations. Les reports de paiement ou facilités de crédit ne font que postposer les difficultés financières.

Les revendications des communicants :

1. La reconnaissance du secteur de la communication au sens large.
2. La mise en place d'un fonds extraordinaire pour les entreprises de ce secteur (entreprises et indépendants).
3. L'augmentation du droit-passerelle adapté en fonction de la situation de chaque indépendant & un élargissement des codes NACE afin que l'ensemble des sociétés du secteur de la communication puisse bénéficier de ces indemnités.
4. Le report, voire l'annulation, des charges et cotisations sociales pour les trimestres concernés ainsi que le report, voire l'annulation, de la TVA pour les trimestres concernés.

Qui sommes-nous ?

L'Association Belge de la Communication Interne (ABCI) est une ASBL rassemblant plus de 200 membres pratiquant la communication interne et travaillant dans tous les secteurs : public, privé et non-marchand.

Vision, mission et valeurs.

Notre ambition est de promouvoir la communication interne comme acteur de dialogue et moteur de développement de l'organisation.

- Nous développons une communauté de professionnels de la communication interne
- Nous soutenons nos membres dans leur trajet de développement au travers d'échanges et de partages d'expériences
- Nous participons à l'évolution des métiers de la communication interne

Ses valeurs : passion – ouverture – entraide et proximité.



Personne de contact :

Christine Donjean,

Administratrice

0476/29.32.73

christine.donjean@gmail.com

L'UPMC est une union professionnelle reconnue par le Conseil d'état. Elle regroupe 160 professionnels de la communication tant privée que publique.

Elle a pour missions de :

- faire connaître et reconnaître les métiers de la communication par la mise en valeur des talents (spécificités) de ses membres
- former et défendre les communicants en renforçant leur professionnalisme par le partage d'expertises
- élaborer et faire appliquer les règles éthiques et déontologiques de nos professions

Ses valeurs : convivialité et solidarité entre membres, curiosité, ouverture et découverte



Personne de contact :

Olivier Moch,

Vice-Président

0476/28.56.41

contact@oliviermoch.com

WB Com Communication publique Wallonie-Bruxelles

(WB COM) est une asbl rassemblant près de 400 membres pratiquant la communication institutionnelle, politique et publique. Elle a pour objectif de permettre aux responsables, praticiens et parties prenantes (prestataires, fournisseurs, publics cibles) de la communication institutionnelle publique l'échange d'expériences et la valorisation des connaissances et des savoir-faire ; de mettre à disposition des communicateurs publics des outils d'information et de la documentation ; de proposer formations et conseils ; et de faire connaître et reconnaître les spécificités du métier de communicateur public en Belgique francophone.

Ses valeurs : échanges – service public – passion.



Personne de contact :

Gaël Lecomte

Administratrice

0476/81.47.58

galecomte@gmail.com